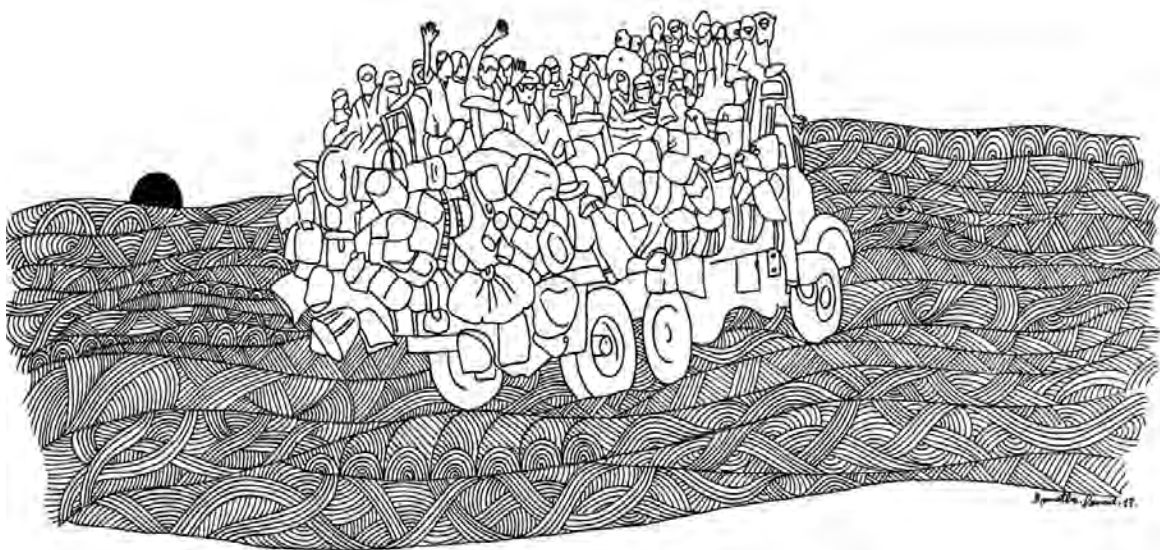

SOUS LA COORDINATION DE
Riadh Ben Khalifa

Étrangers au Maghreb Maghrébins à l'étranger (XVII^e-XXI^e siècles)

Encadrement, identités et représentations



Les textes de cet ouvrage interrogent la problématique de la migration au Maghreb et dans certains pays européens en mettant en exergue les expériences de vie et les rapports dialectiques entre les pouvoirs et les sociétés des pays de départ, de transit et d'arrivée. Les auteurs ont développé des réflexions conceptuelles et exploité des corpus variés, présentant ainsi des exercices méthodologiques diversifiés, résultat d'une approche pluridisciplinaire.

Qu'elle soit individuelle ou collective, la migration est soumise à des formes d'encadrement et de régulation. Le contact avec l'Autre en contexte migratoire favorise la dynamique d'interculturalité et incite les individus à questionner leur identité et à la recomposer. L'attachement à la culture d'origine, l'intégration et l'assimilation sont les principaux vecteurs d'une réflexion qui implique aussi bien les indigènes que les allogènes. C'est dans ce cheminement d'idées que les questions inhérentes au vivre ensemble, à la dignité, aux valeurs démocratiques et à la solidarité humaine ont été soulevées.

Trois axes principaux structurent le présent ouvrage : contrôle des flux, accueil et surveillance des migrants ; quête identitaire, sociabilité et transferts culturels ; représentation de l'Autre et de soi.

Riadh Ben Khalifa est maître-assistant en histoire contemporaine à l'Université de Tunis. Ses travaux portent principalement sur la migration méditerranéenne. Il consacre également une part de ses recherches à la diplomatie tunisienne et à la décolonisation. En plus de nombreux articles scientifiques, il a publié un ouvrage intitulé : Délinquance en temps de crise dans les Alpes-Maritimes : 1938-1944 (Chez Honoré Champion en 2015) et les Actes du colloque : Le vivre ensemble en Libye et dans d'autres espaces géographiques (Publications de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis-2016) [en arabe].

Ont contribué à cet ouvrage : Beya Abidi, Olfa Ben Achour, Riadh Ben Khalifa, Ali Bensaâd, Anne Dulphy, Nisrine Eba Nguema, Sonia Gsir, Smail Kouttroub, Stéphane Kronenberger, Abdelkrim Mejri, Elsa Mescoli, Mustapha Nasraoui, Ralph Schor, Daniela Trucco et Nadhem Yousfi.



**Étrangers au Maghreb.
Maghrébins à l'étranger
(XVII^e-XXI^e siècles)**

Encadrement, identités et représentations

Cet ouvrage est publié avec le concours
du Centre arabe des recherches et de l'étude
des politiques (CAREP)

KARTHALA sur Internet : www.karthala.com
Paielement sécurisé

Couverture : © Fouad Boutaba.

© Édition KARTHALA et IRMC, 2017
ISBN : 978-2-8111-1894-5

SOUS LA COORDINATION DE
Riadh Ben Khalifa

**Étrangers au Maghreb.
Maghrébins à l'étranger
(XVII^e-XXI^e siècles)**

Encadrement, identités et représentations

IRMC
20, rue Mohamed
Ali Tahar
1002 Tunis

Karthala
22-24,
boulevard Arago
75013 Paris



L'IRMC
USR 3077



L'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) est un centre de recherche en sciences humaines et sociales, à vocation régionale, dont le siège est à Tunis. Créé en 1992, il est l'un des 27 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE) placés sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes et, depuis 2000, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) dont il constitue une Unité mixte (USR 3077).

L'IRMC contribue, en partenariat avec la communauté scientifique notamment maghrébine et européenne, au développement de la recherche sur le Maghreb. Ses programmes participent aux débats des sciences humaines et sociales dans une perspective comparée, à l'échelle régionale et internationale.

La valorisation de ses travaux de recherche représente aujourd'hui un catalogue de plus d'une soixantaine de publications collectives ou d'auteurs, chez différents éditeurs.

Depuis septembre 2017, l'IRMC est dirigé par
Oissila SAAIDIA.

Site internet de l'IRMC :
<http://www.irmcmaghreb.org>.

Avant-propos

Le colloque international « Étrangers au Maghreb. Maghrébins à l'étranger XVII^e-XXI^e siècles », organisé à Tunis les 12 et 13 mars 2015, est le fruit d'une collaboration entre le laboratoire de recherche « Histoire des économies et des sociétés méditerranéennes » (Université de Tunis) et le « Centre arabe des recherches et de l'étude des politiques » (Carep-Tunis). Nous tenons à remercier le Centre des Archives nationales de Tunisie qui nous a accueillis le premier jour de la rencontre et l'Institut d'histoire de la Tunisie contemporaine qui a soutenu les organisateurs sur le plan logistique.

De nombreux chercheurs, de spécialités différentes, venant de divers pays ont répondu à l'appel à participation. Ils ont également proposé pour la publication des contributions inédites, touchant divers aspects de la question migratoire dans les pays du Maghreb et en Europe à l'époque moderne et contemporaine.

L'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) a accepté de publier les Actes de ce colloque, ce qui témoigne d'une réelle ouverture de cette institution sur les projets de recherche pilotés par des universitaires tunisiens. Il s'agit en fait d'une tradition qui se poursuit. Nous tenons dans ce cadre à remercier Mme Karima Dirèche (Directrice), et M. Romain Costa (responsable des publications) qui ont mis toute leur énergie pour que cet ouvrage voie le jour.

Nos remerciements vont également aux collègues qui ont évalué les articles proposés pour la publication. Nous saluons leur rigueur et leur abnégation. Citons dans l'ordre alphabétique Mesdames et Messieurs : Abdelhamid Fnina (Université de Tunis) ; Abdelkrim Mejri (Université de La Manouba) ; Aissa Lotfi (Université de Tunis) ; Anne Dulphy (École polytechnique-Paris) ; Céline Regnard (Aix-Marseille Université) ; Elise Pape (EHESS) ; Farid El Asri (Sciences-Po Rabat) ; Frédéric Abecassis (ENS de Lyon) ; Hicham Jamid (Université Ibn Zohr) ; Laura Hobson-Faure (Université Sorbonne Nouvelle-Paris III) ; Mustapha Tlili (Université de Tunis) ; Ralph Schor (Université de Nice) ; Sadok Boubaker (Université de Tunis) ; Sandro Rinauro (Université de Milan) ; Stéphane Kronenberger (Aix-Marseille Université) ; et Stéphane Mourlane (Aix-Marseille Université).

Enfin, nous adressons nos plus vifs remerciements à M. Riadh Ben Khalifa, coordinateur de la rencontre. Sa pugnacité et sa rigueur ont permis de publier dans un délai raisonnable les Actes du colloque « Étrangers au Maghreb. Maghrébins à l'étranger », un livre dont l'intérêt pour la communauté scientifique est indéniable.

Hayet AMAMOU
Directrice du Laboratoire HESM

Mehdi MABROUK
Directeur du CAREP-Tunis

Auteurs

Beya ABIDI, Maître-assistante en Histoire moderne à l'Institut Supérieur d'Histoire de la Tunisie Contemporaine - Université de La Manouba.

Olfa BEN ACHOUR, docteure en Histoire contemporaine - Université Toulouse-Jean Jaurès.

Riadh BEN KHALIFA, Maître-assistant à la Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis - Université de Tunis.

Ali Bensaâd, professeur de Géographie à l'Institut français de géopolitique - Université Paris 8.

Anne DULPHY, professeur d'Histoire contemporaine à l'École polytechnique - Université Paris-Saclay.

Nisrine EBA NGUEMA, docteure en droit public - Université Mohamed V-Souissi.

Sonia GSIR, docteure en sciences politiques et sociales - Université de Liège.

Smail KOUTROUB, professeur en Sciences politiques et relations internationales à l'Institut Universitaire de la Recherche Scientifique - Université Mohammed V-Rabat.

Stéphane KRONENBERGER, docteur en histoire contemporaine et post-doctorant à Aix-Marseille Université.

Abdelkrim MEJRI, professeur d'histoire contemporaine à la Faculté des Lettres, Arts et Humanités de La Manouba - Université de La Manouba.

Elsa MESCOLI, docteure en Anthropologie - Université de Liège.

Mustapha NASRAOUI, professeur émérite en psychologie sociale - Université de Tunis.

Ralph SCHOR, professeur émérite d'Histoire contemporaine - Université Nice Sophia Antipolis.

Daniela TRUCCO, docteure en science politique - Université Nice Sophia Antipolis.

Nadhem YOUSFI, docteur en Histoire contemporaine - Université Nice Sophia Antipolis.

Sommaire

Introduction : Riadh BEN KHALIFA	11
 I. Contrôle des flux, accueil et surveillance des migrants	
Olfa BEN ACHOUR <i>Les juifs tunisiens à l'épreuve de l'exil et de « l'intégration » (1952-1958)</i>	27
Nadhem YOUSFI <i>La gestion officielle de l'émigration des Tunisiens 1967-1988 : vocation et bilan</i>	41
Ralph SCHOR <i>La gestion de l'immigration maghrébine en France (1919-1939) : méfiance et paternalisme</i>	51
Stéphane KRONENBERGER <i>Loger les Nord-Africains dans le Nord Franche-Comté (1945-1962)</i>	59
Riadh BEN KHALIFA <i>La surveillance de la mobilité des Algériens dans les Alpes-Maritimes (1954-1962)</i>	85
Ali Bensaâd <i>Question migratoire et question démocratique au Maghreb. L'immigration subsaharienne et son statut, un nouvel enjeu de citoyenneté</i>	103
Smail KOUTTROUB <i>Les enjeux et les défis de l'immigration subsaharienne au Maroc</i>	115
Nisrine EBA NGUEMA <i>Les réfugiés au Maroc. Quel statut prévu et quelle protection offerte</i>	127

II. Migrations : quête identitaire, sociabilité et transferts culturels

Abdelkrim MEJRI

*Les Grecs de Tunisie à l'époque moderne et contemporaine
(XVII^e-XX^e siècles). Problèmes identitaires et d'intégration* 141

Beya ABIDI

*La main d'œuvre étrangère sur les chantiers beylicaux XVIII^e-XIX^e
siècles. Le renouveau de l'architecture locale* 153

Daniela TRUCCO

*Construire les appartenances plurielles. Jeunes enfants d'immigrés
marocains et tunisiens entre « italianité », « islamité » et
« maghrébinité »* 177

Sonia GSIR

L'intégration des Marocains en Belgique, un processus tripartite ? 191

Elsa MESCOLI

*« Se faire manger » par l'Autre. Stratégies féminines d'affirmation
de soi dans un contexte migratoire* 207

III. Représentation de l'Autre et de soi

Anne DULPHY

*Les Maghrébins de France au miroir des archives de Chérif Mécheri.
Perceptions et politiques publiques* 227

Mustapha NASRAOUI

*Le jeune migrant clandestin tunisien en Italie. De la quête de soi
à la dépossession de soi* 237

Introduction

Riadh BEN KHALIFA

En Tunisie, comme dans les autres pays du Maghreb, les publications sur les migrations (Gharbi, 2011 ; Taamallah, 2005 ; Bencharifa *et. al.*, 1997 ; CERES, 1987) restent le parent pauvre des recherches en sciences humaines et sociales. Néanmoins, après 2011, le débat public autour de l'émigration irrégulière vers l'Europe, l'ouverture de négociations dans des cadres bilatéraux et régionaux ainsi que l'implication de certains immigrés dans des actions terroristes favorisent l'organisation, par les universités et la société civile, de séminaires, de journées d'études, de colloques et d'ateliers. Notre rencontre internationale « Étrangers au Maghreb. Maghrébins à l'étranger : XVII^e-XXI^e siècles » qui s'est déroulée à Tunis les 12 et 13 mars 2015 a été l'aboutissement d'une dynamique de réflexion collective au sein du laboratoire de recherches : « Histoire des économies et des sociétés méditerranéennes ¹ » (HESM) rattaché à la Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis. Elle s'appuie également sur des expériences individuelles (Ben Ali, 2013 ;

1. Peu de temps après sa création en 2011, le laboratoire HESM a multiplié les rencontres scientifiques relatives à la migration méditerranéenne : le 4 avril 2013, organisation d'une journée d'études intitulée : « L'étude des migrations en Tunisie : sources et méthodes » (coordination Hayet Amamou et Riadh Ben khalifa) ; le 13 décembre 2013, organisation d'une journée d'études : « Les migrations dans l'espace méditerranéen et les médias XX^e-XXI^e siècles » (coordination Riadh Ben Khalifa et Chérifa Lakhoua) ; le 23 avril 2015, organisation d'une journée d'étude intitulée : « Représentations des migrants : Médias et changements sociaux ». (coordination Riadh Ben Khalifa) ; organisation d'un atelier de formation doctorale à Sousse, les 26-27 et 28 janvier 2015 : « Population of Mediterranean both sides, Health and Social issues » (coordinateur Hassène Kassar). Après le colloque des 12 et 13 mars 2015, objet de cet ouvrage collectif, la dynamique a continué puisque notre laboratoire était partenaire de la rencontre internationale organisée, les 4 et 5 juin 2015, par la Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, l'INED, l'IRD, l'Université de Sfax, le collège international des Sciences du territoire et l'Université Cadi Ayyad : « Les territoires à l'épreuve des changements dans le monde arabe ». Le Laboratoire HESM a également co-organisé, les 2 et 3 juin 2016, avec le Telemme rattaché à Aix-Marseille Université, un colloque international intitulé : « Formes et aspects de la vie des migrants (Méditerranée XVII^e-XXI^e siècles) » (Coordination Céline Regnard et Riadh Ben Khalifa).

Ben Khalifa, 2015 ;Yousfi, 2013)² et sur une ouverture de notre structure à des partenariats avec des institutions de recherche³.

D'emblée, nous avons travaillé dans un cadre pluridisciplinaire, afin d'explorer diverses pistes liées à l'étude des migrations méditerranéennes⁴. Consciente de la richesse de ce champ de recherche et de la nécessité d'y engager le laboratoire HESM afin de traiter des problématiques en lien avec l'actualité, la directrice, Mme la professeure Hayet Amamou, encourage les initiatives en rapport avec la mobilité méditerranéenne. Nos partenaires, pour ce colloque, en l'occurrence le Centre arabe des recherches et de l'étude des politiques (Carep) et l'Institut d'Histoire de la Tunisie contemporaine (ISHTC)⁵ demeurent plus que jamais ouverts à d'autres initiatives de cet ordre, ce qui témoigne d'un réel souci d'approfondir encore davantage la réflexion autour de la migration méditerranéenne et ses divers impacts.

Soulignons par ailleurs que le laboratoire HESM accueille des étudiants de Mastère et des doctorants qui ont choisi de s'inscrire dans cette dynamique de recherche. L'intérêt manifesté pour le séminaire « Migrations méditerranéennes XX^e-XXI^e siècles : contraintes institutionnelles, stratégie individuelles et collectives et défis humanitaires » mis en place au sein de notre structure de recherche, au cours de l'année universitaire 2016-2017, témoigne d'un véritable appétit pour les approches méthodologiques et les expériences de recherches sur la thématique migratoire, menées tant en Tunisie qu'ailleurs autour du bassin méditerranéen.

Nous sommes d'ores et déjà conscients de l'impérieuse nécessité, pour nos projets futurs d'un travail conjoint avec les acteurs de la société civile (Ben Hamida, Ben Khalifa, 2012). Dans cette perspective, il faut donc identifier des partenaires fiables et définir par la suite les priorités communes et les formes de collaboration. Naturellement, l'expérience de terrain des membres de la société civile et leur mobilisation pour promouvoir les droits des

2. Avant d'intégrer le laboratoire HESM en 2013, nous avons coordonné deux colloques : le premier s'intitule « Les étrangers et la loi à l'époque contemporaine ». Il a été organisé les 11 et 12 juin 2010 à Tunis par le Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine (CMMC) et le Centre d'études et de recherches économiques et Sociales (CERES). Le deuxième, porte le titre suivant : « Les migrations en Tunisie après le 14 janvier 2011 ». Il a été organisé par l'Institut supérieur des études appliquées en humanités de Tunis et le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES).

3. Rappelons que Mehdi Mabrouk, directeur du Carep-Tunis est un spécialiste de l'immigration irrégulière. Il a publié entre autres *Voiles et sel, Culture, foyers et organisation de la migration clandestine en Tunisie* (Mabrouk, 2010).

4. L'organisation de ce colloque a été réalisée dans le cadre d'une initiative développée au sein de l'axe de recherche du laboratoire HESM « Migrations méditerranéennes. Espaces et administration ».

5. Cette institution a été représentée par notre collègue Beya Abidi qui s'est investie dans l'organisation de ce colloque.

migrants pourra faire l'objet de futures rencontres scientifiques. Par ailleurs, les travaux engagés en ce sens pourront permettre à la société civile d'acquérir un certain recul et de profiter d'une approche théorique et critique sur son action sociétale. En Europe, les résultats bénéfiques d'une telle collaboration sont de nature à encourager les pays maghrébins à cheminer sur cette piste. Cette démarche favorise une mutualisation des ressources et un accès plus aisé des universitaires aux bases de données de la société civile.

Pour interroger la migration méditerranéenne comme expériences de vie et de rapports dialectiques entre les pouvoirs et les sociétés des pays de départ, de transit et d'arrivée, nous avons fait au préalable un certain nombre de constats.

Tout d'abord, du point de vue des recherches publiées et des rapports d'expertise (BNF, 2016), le décalage entre l'Europe et les pays du Maghreb est flagrant. Les moyens logistiques et financiers mis à la disposition des chercheurs de part et d'autre de la Méditerranée ne sont aucunement comparables. Les pays européens ont ainsi pris une, voire plusieurs longueurs d'avance, car les pionniers qui ont investi cette thématique ont fait école (Klaus, 2002 ; Lucassen, 2005 ; Schor, 1985 ; Ponty, 2005 ; Rainero, 2002 ; Noiriél, 1991). En revanche, dans les pays du Maghreb, les rares spécialistes de la question travaillent souvent d'une façon isolée et se trouvent engagés à titre individuel dans des projets mis en place en Europe ou dans des structures locales ayant un rayonnement limité, d'où un manque certain d'effet de boule de neige. En conséquence, le renforcement de la collaboration entre les pays maghrébins et l'Europe s'impose. Malgré nos moyens limités, nous avons fait appel à des chercheurs d'origine diverses (Belgique, France, Italie, Maroc et Tunisie). La même logique guidera nos futurs projets.

En deuxième lieu, nous avons constaté que la mobilité, prise sous l'angle des trajectoires individuelles et collectives, fonctionne dans un cadre normatif bien défini. Les restrictions imposées aux migrants par les États engendrent des transgressions de l'arsenal législatif (Souillah, 2013 ; Ben Khalifa, 2012), un développement de réseaux mafieux et à l'inverse, des solidarités avec les migrants placés de fait dans l'illégalité. Par ailleurs, les expériences nationales en matière de gestion des migrations sont régulièrement l'objet de débats publics (Tsourdi, de Bruycker, 2015 ; Rubio Grundell, 2015 ; Poinot, Weber, 2014 ; Gastaut, Gaertner, 2014 ; Tribalat, 2010 ; Berramdane, Rossetto, 2009), et ce pour deux raisons : l'une est liée à la pression politique visant à imposer plus de restrictions en matière d'accueil des migrants ; l'autre à la mobilisation de la société civile pour défendre les droits de l'Homme.

Enfin, les recompositions géostratégiques et les changements des régimes politiques sont de nature à faire perdurer le débat autour du lien intrinsèque entre migration et identité. L'immigration est souvent perçue comme une menace non seulement pour la sécurité et le marché du travail, mais aussi pour

l'identité. Cette conviction largement partagée développe paradoxalement des formes de rejet et de racisme dans un espace où la mobilité est consubstantielle à son histoire. Cet angle de réflexion nous a invité à privilégier des recherches couvrant des espaces différents et à accorder une importance prépondérante aux études à caractère historique.

Les contributeurs de cet ouvrage collectif ont traité la problématique posée en développant les questionnements suivants :

Peut-on appliquer la théorie du *push and pull* pour expliquer la mobilité des individus dans l'espace maghrébin et européen ? Quel rôle jouent les réseaux personnels, politiques et religieux pour définir les trajectoires des migrants ? Quelles sont les formes d'encadrement juridique et institutionnel de la migration dans les pays d'accueil et de départ ? Pouvons-nous parler de mutations structurelles au cœur même de la mobilité méditerranéenne ? Quels sont les liens entre la défense des droits des migrants et la promotion des valeurs démocratiques ? Quel rôle les migrants jouent-ils dans la dynamique des transferts culturels ? Quelles sont les politiques mises en œuvre pour renforcer « les compétences interculturelles » ? Comment les expériences migratoires sont-elles vécues et perçues par soi-même et par l'Autre ? Quelles sont les caractéristiques des problèmes identitaires soulevés en contexte migratoire ? L'immigration favorise-t-elle une recomposition des appartenances ?

Les textes réunis dans ce volume abordent ces questions, soit fondamentalement, soit partiellement. Cependant, l'orientation générale consiste à traiter les expériences migratoires dans l'espace maghrébin et européen par rapport aux formes d'encadrement et de régulation de la mobilité d'une part, et en lien avec les problèmes identitaires et la dynamique d'interculturalité d'autre part. Les représentations qui découlent de ce contexte transcendent certains articles. Les auteurs, ont repris à leur compte des interprétations conceptuelles. Ils ont également exploité des corpus variés. En outre, puisque les échanges étaient pluridisciplinaires, nous trouvons dans les articles de cet ouvrage des exercices méthodologiques différents en fonction de la spécialité et de l'approche défendue par chaque auteur. C'est ce qui constitue une richesse indéniable. Certes, il manque à cette publication une ouverture sur la Méditerranée orientale, mais nous avons l'ambition de l'apporter lors d'un prochain travail. Il nous faudra alors renforcer davantage les échanges bilatéraux entre le laboratoire HESM et des structures de recherches du Machrek et de l'Europe orientale.

Trois axes principaux structurent le présent ouvrage :

- Contrôle des flux, accueil et surveillance des migrants ;
- Migrations : quête identitaire, sociabilité et transferts culturels ;
- Représentation de l'Autre et de soi.

Il découle de certaines contributions que la migration fonctionne principalement selon la logique de l'offre et de la demande. Ralph Schor, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université Nice Sophia Antipolis, démontre qu'au cours des années 1920 et 1930, la forte croissance démographique des pays du Maghreb et, à l'inverse, la saignée enregistrée depuis la Grande Guerre en France ont favorisé l'immigration vers ce pays. La faible mécanisation de l'économie française et la nécessité de relever les ruines accumulées maintenaient des flux numériquement assez élevés. Dans un contexte similaire, Nadhem Yousfi, docteur en histoire contemporaine (Université Nice Sophia Antipolis), explique qu'à la fin de la décennie 1960 et au début de la suivante la crise économique en Tunisie a fait de l'émigration une priorité pour l'État tunisien qui n'arrivait pas à gérer la croissance galopante du chômage. Cette pression a conduit la Tunisie à conclure des accords avec des pays ayant manifesté leur intérêt pour accueillir de la main-d'œuvre tunisienne, en l'occurrence la République Fédérale allemande, la Belgique, l'Autriche, les Pays Bas et la Libye. Malgré l'existence de ce cadre contractuel, de nombreux candidats à l'émigration choisirent de s'affranchir des dispositifs officiels et préférèrent recourir à leurs contacts personnels pour quitter le pays.

Sonia Gsir, docteure en sciences politiques et sociales (Université de Liège), constate le même mécanisme lors de la présentation du processus historique de l'immigration marocaine en Belgique. Ce pays a connu au cours des années 1960 un boom économique accompagné d'un besoin massif de main-d'œuvre, notamment dans le secteur de l'extraction minière. Le 17 février 1964, les royaumes du Maroc et de Belgique ont signé une convention afin de superviser et d'accélérer la migration entre les deux pays. Après une période d'installation, les ouvriers faisaient venir leurs familles. Comme pour la France, la crise pétrolière de 1974 a amené le gouvernement belge à stopper le recrutement actif des travailleurs migrants. Dès lors, l'immigration s'est poursuivie par le biais d'autres canaux : regroupement familial, études, demande d'asile, etc.

Bien qu'ils soient souvent déterminants, les facteurs économiques de la mobilité peuvent passer au second plan dans certains contextes historiques particuliers. Olfa Ben Achour, docteure en histoire contemporaine (Université Toulouse-Jean Jaurès), explique que l'émigration des juifs de Tunisie entre 1952 et 1958 obéissait surtout à des motivations idéologiques, accentuées par la peur qui accompagnait le changement du cadre géopolitique et l'adoption par l'Assemblée nationale tunisienne en 1956 de l'article 1^{er} de la constitution selon lequel « La religion de la Tunisie est l'Islam et sa langue l'arabe ». Dans ce contexte, les organisations sionistes ont créé une psychose de départ, puisqu'une structure clandestine appelée *Misgret*, constituée par le Mossad, s'est implantée dans les pays du Maghreb en 1954, afin « d'entraîner les juifs à protéger leur communauté ».

Rappelons par ailleurs que, la même année, Israël a adopté un programme dit « du navire à l'implantation » qui prévoyait pour l'année 1955 30.000 nouveaux immigrants, majoritairement en provenance d'Afrique du Nord. L'interférence de ces facteurs idéologiques et géopolitiques a favorisé une potentialité de départ chez une bonne partie des juifs de Tunisie. « Les plus économiquement faibles ont donc continué à quitter le pays pour Israël, tandis que les mieux lotis commencent à s'établir en France, leur départ se renforçant notamment dès la mise en œuvre de l'arabisation progressive de l'administration tunisienne ». Quant à Riadh Ben Khalifa, historien et maître-assistant à l'Université de Tunis, il explique, à travers l'étude de la surveillance des Algériens dans les Alpes-Maritimes, que la mobilité peut avoir pour principal motif un engagement politique. En effet, ce département du Sud-Est de la France représentait un nœud de circulation des nationalistes algériens qui souhaitaient se rendre dans d'autres pays ou coordonner sur place des collectes de fonds et des agressions contre les récalcitrants.

Selon Smail Kouttroub, professeur en sciences politiques et relations internationales à l'Université Mohamed V-Rabat, le Maroc s'est transformé, depuis la fermeture de l'espace européen dans les années 1990, d'un pays de transit à un pays d'installation. En revanche, Ali Bensaâd, professeur de géographie à l'Institut français de géopolitique, considère que la migration des Subsahariens dans les pays maghrébins est ancienne et que leur émigration irrégulière vers l'Europe n'est apparue que tardivement. Il déplore un déni de cette immigration et de son statut jusqu'au début des années 2010. Malgré l'intégration des Subsahariens dans le tissu économique des pays maghrébins, leur immigration est toujours considérée par une bonne partie de l'opinion publique comme « un épiphénomène passager ou seulement une conséquence accidentelle de déplacement de population et au mieux comme une présence temporaire ».

Qu'elle soit régulière ou irrégulière, la migration est régie par un cadre normatif défini en fonction du contexte socio-politique. Ralph Schor montre que l'immigration des Algériens dans l'entre-deux-guerres était régulée par des dispositifs juridiques qui étaient de nature à faciliter l'accès à la métropole ou au contraire à y dresser des obstacles. De son côté, Riadh Ben Khalifa explique que dans le contexte de la guerre d'Algérie la mobilité des activistes du FLN était particulièrement soumise à une réglementation administrative qui interdisait l'accès ou la sortie du territoire métropolitain des personnes interlopes. L'ordre a été donné de ne négliger aucun détail lors de l'interception des Algériens, aussi bien dans le secteur frontalier des Alpes-Maritimes que dans les différents couloirs de circulation à l'intérieur du département. Ainsi, en janvier 1958, un service départemental de coordination des informations sur les Nord-Africains a été créé, afin de rendre plus efficace la surveillance des

Algériens. Les traversées de la frontière franco-italienne par des personnes considérées comme dangereuses pour la sûreté nationale étant facilitées par l'installation de réseaux de trafics et par l'usage de faux passeports fournis par les consulats du Maroc et de Tunisie à Marseille, les Transalpins ont alors collaboré avec les autorités françaises, afin de filtrer les passagers. Une liste de suspects a même été établie.

Smail Kouttroub étudie cette question sous un autre angle. Il considère que le renforcement actuel du contrôle de la migration dite « illégale » est lié aux pressions de l'Europe qui cherche à externaliser ses frontières en imposant des accords de réadmission aux pays de transit ou de départ des émigrés irréguliers. Néanmoins, en 2013, tout en poursuivant un contrôle strict de ses frontières, le Maroc a décidé de faire face aux multiples défis migratoires que sont la gestion des flux, l'intégration et la protection des migrants. Entre janvier et décembre 2014, le Royaume a ainsi engagé une vaste procédure de régularisation qui s'est soldée par l'octroi de 18.000 titres de séjour.

Poursuivant une réflexion autour d'une thématique proche, Nisrine Eba Nguema, docteure en droit public (Université Mohamed V-Souissi), s'est concentrée spécifiquement sur le rapport des institutions marocaines à la question de l'asile. En dépit de la création, le 29 août 1957, du bureau des réfugiés et apatrides, cette instance n'a pu veiller sur les droits des réfugiés à cause des défaillances du cadre législatif. Ainsi, un rôle fondamental a été accordé au Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) qui a commencé sa collaboration avec le Maroc en 1959. Nisrine Eba Nguema précise qu'avant 2004 cet organisme onusien assistait les demandeurs d'asile dans la présentation de leurs demandes. Depuis, le HCR assure seul la détermination du statut de réfugié selon ses propres procédures. L'auteure souligne également que le Maroc a procédé depuis 2013 à la réouverture du bureau des réfugiés et apatrides. Le HCR travaille dès lors sur le renforcement des capacités techniques des acteurs institutionnels et associatifs qui sont en contact direct avec les demandeurs d'asile.

Pour Ali Bensaâd, l'interaction avec les enjeux citoyens des pays du Maghreb inscrit la question migratoire dans l'espace public maghrébin. Les régulations de 2013 au Maroc représentent un geste symbolique fort pour les pays d'origine des migrants subsahariens dont le soutien est devenu un enjeu pour la diplomatie marocaine. La question de l'immigration subsaharienne met en exergue les défis sociétaux et politiques des pays du Maghreb où nous constatons une prise de conscience, notamment depuis 2014, de la nécessité de combattre le racisme et la xénophobie.

Les formes d'encadrement de l'immigration ne sont pas seulement d'ordre juridique. Elles concernent également l'amélioration du quotidien des immigrés. Ralph Schor évoque ainsi la construction, entre 1922 et 1926, de la

Grande mosquée de Paris qui comprenait entre autres une salle de prière pour mille personnes et une école. La réalisation en 1935 de l'hôpital franco-musulman de Bobigny qui assurait un soin adapté à la population musulmane était un autre exemple de la politique paternaliste à l'égard des Maghrébins et une reconnaissance de leurs sacrifices lors de la guerre. L'historien niçois remarque cependant que la sollicitude ne s'était pas étendue au logement, ce qui a contribué à rendre plus difficile la vie des Maghrébins en France.

Stéphane Kronenberger, docteur en histoire contemporaine et post-doctorant à Aix-Marseille Université, nous offre un éclairage original, étayé par un large panel de sources, sur le logement et l'encadrement des travailleurs maghrébins dans le Nord de la Franche-Comté entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et 1962. Dans cette région fortement industrialisée de l'Est de la France, berceau historique de l'entreprise Peugeot, il met en exergue la difficulté pour les employeurs puis pour les pouvoirs publics, en particulier le ministère du Travail, de répondre de manière satisfaisante à la forte demande de logement, et ceci malgré des financements complémentaires apportés par la Caisse nationale de sécurité sociale ou d'autres organismes à l'échelon national. Au niveau local, l'initiative pionnière de la municipalité de Belfort, qui s'endetta dès le début des années 1950 pour financer la construction d'un foyer, ne suffisait pas non plus à améliorer durablement les conditions de vie précaires endurées par de très nombreux Nord-Africains. Dans le contexte de la guerre d'Algérie, l'auteur souligne parallèlement la volonté du ministère de l'Intérieur de lier accentuation de l'action sociale et contrôle croissant exercé sur la population maghrébine.

Dans les pays d'accueil, l'immigré se trouve face à des défis majeurs : la préservation de son identité et l'intégration. Les expériences individuelles d'échange culturel dans un contexte migratoire sont conditionnées par les politiques à l'égard des étrangers et par la prédisposition des indigènes et des allogènes à trouver des points de convergence dans l'espace public. Abdelkrim Mejri, professeur d'histoire à l'Université de la Manouba (Tunisie) nous rappelle l'historicité de l'immigration grecque dans les pays des Lotophages (Afrique du Nord). Cependant, l'étude de la communauté hellénique installée en Tunisie entre le XVII^e et le XX^e siècle représente un parfait exemple de l'attachement à la culture d'origine, tout en trouvant un ancrage local, grâce à des activités économiques avec les Tunisiens qui étaient des clients, des associés ou des fournisseurs. L'Église orthodoxe assurait aussi bien des tâches religieuses que sociales dont l'apprentissage de la langue, considérée comme « un mécanisme clé de la socialisation et de la reproduction sociale ». Abdelkrim Mejri met en exergue deux indices de l'intégration des Grecs dans la société tunisienne : l'adoption du calendrier hégirien et du contrat de location *l'enzel* et l'association économique avec des Tunisiens.

L'intégration des allogènes par le travail est abordée également par Beya Abidi, maître assistante en histoire moderne à l'Université de la Manouba. L'emploi de captifs sur les chantiers beylicaux de la régence de Tunis au XVIII^e siècle et au début du siècle suivant leur offrit un moyen de s'insérer dans les cercles du pouvoir, malgré leur situation de subordination. Dans cette même perspective, les modalités d'installation et d'insertion des travailleurs étrangers changèrent au milieu du XIX^e siècle. Les besoins d'une main-d'oeuvre qualifiée sur les chantiers publics et privés avaient invité les autorités à mobiliser des experts étrangers. Le recrutement d'architectes et d'artisans européens était un indicateur de la façon dont la société locale percevait certaines catégories d'étrangers. L'auteure interprète les contrats de recrutement comme un facteur d'intégration dans la société locale.

Sonia Gsir soulève la question de l'intégration à l'aune de deux indicateurs : la naturalisation et l'accès à l'emploi. Calculé sur la période 2008-2013, l'indice de l'intégration des Marocains par la citoyenneté est très élevé (0,93/1). En revanche, celui de l'intégration sur le marché de travail est très faible (0,14/1). L'auteure constate qu'entre 1984 et 2012, la législation belge sur les naturalisations était libérale. Cependant, depuis les années 1990, les entités fédérales (la Flandre, la Wallonie et la région Bruxelles-Capitale) ont chacune développé leur politique migratoire dont le point commun est l'orientation vers l'assimilation culturelle, qu'elle soit flamande ou francophone. Sonia Gsir développe en outre des arguments sur l'influence de la politique du pays de départ à l'égard de ses ressortissants dans le processus d'intégration dans le pays de résidence, en l'occurrence la Belgique. L'ouverture du Maroc à la double nationalité depuis l'accès de Mohammed VI au trône (1999) ne change pas totalement la donne, car ce pays a mené par ailleurs une politique active favorisant l'attachement des Marocains de l'étranger à leur pays d'origine. Aussi, les objectifs de ce dernier pays ne convergent-ils pas forcément avec la politique d'intégration poursuivie par la Belgique.

La naissance d'une deuxième et même d'une troisième génération de descendants d'immigrés dans les pays d'installation des parents rend encore plus compliquée l'intelligence du problème identitaire. Ainsi, Daniela Trucco, docteure en science politique (Université Nice Sophia Antipolis), s'interroge sur la construction de l'appartenance des jeunes musulmans enfants d'immigrés à la nation italienne. L'analyse des résultats d'une enquête par entretiens, conduite auprès d'un groupe de jeunes enfants d'immigrés tunisiens et marocains résidant à Gênes, entre 2013 et 2014, a permis de dégager trois profils. D'abord, celui des « diasporiques » qui se caractérise par la construction d'une frontière ethnique marquant la distinction entre un « nous » (« les Maghrébins ») et un « eux » (« les Italiens ») dans les termes d'une différence culturelle, faisant des règles de consommation et de séparation des

sexes dictée par l'orthopraxie islamique, des traits saillants. Ensuite, le profil des « Italiens musulmans pratiquants » qui se caractérise par la construction d'une religiosité citoyenne et nationale, appuyée sur une conception de double appartenance, tant « musulmane » qu'« italienne ». Enfin, le profil des « individualistes démocratiques » se caractérise par une méfiance à l'égard de toute appartenance collective, quel que soit le critère sur lequel elle se fonde ; l'appartenance nationale, en particulier, est discréditée puisque considérée comme artificielle et discriminatoire. Dans une perspective comparative, Daniela Trucco adopte le cas français comme grille de lecture : cela permet de mettre au jour dans le contexte italien des façons différentes et moins concurrentielles d'articuler l'appartenance religieuse et l'appartenance nationale. Si « italianité » et « islamité » ne paraissent pas toujours conciliables, en aucun cas l'affirmation d'une « identité nationale » italienne ne semble demander une privatisation ou une mise à l'écart de la religion.

Dans les sociétés cosmopolites les rapports entre les différentes composantes de la population engendrent des échanges culturels. Ainsi, Beya Abidi démontre, à travers l'étude des palais beylicaux dans la banlieue de Tunis, l'apport des artisans et des architectes étrangers dans l'évolution des goûts et des usages architecturaux dans la régence de Tunis. Elle souligne que les maîtres-d'œuvre locaux se sont inspirés, au XVIII^e et au XIX^e siècles, du répertoire architectural et décoratif européen dans leur propre production. Ils ne manquaient pas cependant de retenir, en priorité, certaines survivances artistiques locales. Les éléments constructifs ou décoratifs intégrés dans l'architecture domestique ont fini par devenir un élément identitaire local. En se fondant sur des exemples précis, l'auteure estime que cette appropriation était liée à une volonté de produire une architecture adaptée aux attentes et aux modes de vie des usagers, tout en se joignant à une revendication identitaire.

Elsa Mescoli, docteure en anthropologie à l'Université de Liège, aborde différemment le thème du transfert culturel et de l'expression identitaire. À travers une enquête menée à Sesto San Giovanni (région de Lombardie) elle aborde la participation des femmes migrantes marocaines à la vie sociale du pays de résidence, grâce à des activités organisées par le Centre culturel islamique. L'exercice en contexte public des pratiques culinaires permet aux femmes considérées d'exercer une *agency* à l'intérieur des espaces institutionnellement destinés à l'expression des migrants. Elles exposent ainsi leur héritage culturel en dehors du cadre familial. D'un côté, la consommation des « recettes de l'Autre » par la population majoritaire détermine une incorporation de la diversité, afin de la contrôler. D'un autre côté, la préparation des plats traditionnels marocains permet aux migrantes d'exprimer leur subjectivité (individuelle et collective) de façon active en contexte public et d'affirmer leur droit à la diversité. Les femmes migrantes dont le « visage

devient familier » entrent dès lors en relation avec plusieurs membres de la « communauté majoritaire » pour exprimer leurs positions sur des sujets complexes comme par exemple la liberté religieuse.

La représentation de soi en contexte migratoire a été développée à travers l'étude de deux sujets distincts.

Anne Dulphy, professeure d'histoire contemporaine à l'École polytechnique de Paris, retrace le parcours exceptionnel de Chérif Mécheri, premier sous-préfet (1933) et premier préfet (1944) musulman français. Dans ses différentes fonctions administratives au sein du ministère de l'Intérieur et à l'Élysée, cet « indigène » qui avait opté en 1933 pour la nationalité française, a exercé des responsabilités en rapport avec la communauté algérienne. L'étude des archives privées de Chérif Mécheri, déposées au Centre d'Histoire de Sciences Po (Paris), ont permis à Anne Dulphy de constater que ce haut fonctionnaire se considérait comme un exemple à suivre par l'élite algérienne qui devait jouer un rôle important pour favoriser la justice sociale et la pleine citoyenneté de ses coreligionnaires. En 1945, en tant que conseiller technique du ministre socialiste Adrien Tixier, Chérif Mécheri a joué un rôle actif dans la suppression du dispositif d'exception mis en place en 1925 : le service des Affaires indigènes placé sous le contrôle de la Brigade nord-africaine. Ce haut fonctionnaire préconisa également sans relâche une politique de protection sociale et de formation professionnelle de la main-d'œuvre algérienne, afin d'améliorer sa situation matérielle et la rendre sourde aux revendications nationalistes. Mécheri était toutefois conscient que la France avait failli à son devoir de faire sortir l'Algérie de l'état de sous-développement qui alimentait aussi bien la ferveur nationaliste que les vagues migratoires vers la métropole.

Mustapha Nasraoui, professeur émérite de psychologie à l'Université de Tunis, développe l'idée que les effets pervers de l'émigration clandestine ne se répercutent pas seulement sur la situation matérielle de l'individu, mais aussi sur sa vie affective et sur ses relations interpersonnelles. L'auteur a mené une enquête de terrain le 20 novembre 2013 dans la ville de Rosolini en Sicile auprès d'un échantillon de 7 personnes. Puis il a discuté avec un groupe constitué de 8 migrants tunisiens dont 3 en situation irrégulière. Le point commun entre les différents interviewés avant leur arrivée en Italie était l'idée de pouvoir améliorer leur situation. Ils ont dépensé leurs économies, voire emprunté de l'argent pour financer leur traversée irrégulière de la Méditerranée. Certains avaient même abandonné un emploi qui leur permettait de survivre. En Europe, la précarité juridique des clandestins est doublée d'une misère sociale et d'une exploitation humiliante par les employeurs. Les pertes ne s'expriment pas seulement par un déclassement social, mais aussi dans l'appréciation du bilan de l'expérience migratoire. « La situation du jeune migrant clandestin tunisien en Italie est doublement contrastée, d'abord avec

celle de son compatriote en situation régulière, ensuite avec sa propre situation lorsqu'il était dans le pays ». L'auteur énumère les formes de perte des interviewés et considère que cette situation anxyogène les plonge dans l'absurde, car ils ont l'impression d'être « bloqués », de ne maîtriser en aucun cas leur sort. Cette mésaventure leur a permis paradoxalement de démasquer les illusions et de voir à travers un autre prisme le cadre de vie dans les pays de départ et d'installation.

Qu'elle soit individuelle ou familiale, l'expérience migratoire est soumise à des contraintes institutionnelles. Le contact avec l'Autre en contexte migratoire favorise l'échange culturel et incite les individus à s'interroger sur leur identité et à la recomposer. L'attachement à la culture d'origine, l'intégration et l'assimilation sont les principaux vecteurs de ce processus de réflexion qui implique aussi bien les indigènes que les allogènes. Dans le même ordre d'idée, les questions inhérentes au vivre ensemble, à la dignité, aux valeurs démocratiques et à la solidarité humaine s'imposent.

Bibliographie

- BADE Klaus Jürgen, 2002, *L'Europe en mouvement. La migration de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, trad. de l'allemand par O. Mannoni, Paris, Seuil.
- BEN ALI Anis, 2013, *Le rapatriement des Français d'Afrique du Nord dans la presse des Alpes-Maritimes 1955-1962*, Paris, L'Harmattan.
- BENCHARIFA Abdellatif, MICHALAK Laurence O., MZABI Hassouna, SABAGH Georges (dir.), 1997, *Migrations internationales et changements sociaux dans le Maghreb, colloque international, Hammamet-Tunis, 21-25 juin 1993*, Tunis, Publications de la Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis.
- BEN HAMIDA Abdesslem, BEN KHALIFA Riadh, 2012, « Rapport de synthèse d'un colloque international : les migrations en Tunisie après le 14 janvier 2011 », *Migrations & Société*, vol. 24, n° 143, septembre-octobre, 195-216.
- BEN KHALIFA Riadh, 2012, « La fabrique des clandestins en France 1938-1940 », *Migrations & Société*, vol. 24, n° 139, janvier-février, 11-26.
- BEN KHALIFA Riadh, 2015, *Délinquance en temps de crise. L'ordinaire exceptionnel devant la justice correctionnelle des Alpes-Maritimes (1938-1944)*, Paris, Honoré Champion.
- BERRAMDANE Abdelkhaleq, ROSSETTO Jean (dir.), 2009, *La politique européenne d'immigration*, Paris, Karthala.

- CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (=CERES), 1987, *La migration internationale des travailleurs tunisiens*, Actes du colloque de Tunis, 11-16 novembre 1985, Tunis, CERES « Cahiers du CERES : série démographie ».
- GASTAUT Yvan, GAERTNER Julien (coord.), 2014, « Écrans et migration maghrébine en France depuis les années 1960 », *Migrations & Société*, vol. 26, n° 151, janvier-février.
- GHARBI Mohamed Lazhar (dir.), 2011, *Être étranger au Maghreb et ailleurs*, Tunis, publications de la Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis et de la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de La Manouba.
- LUCASSEN Leo, 2005, *The immigrant Threat. The integration of Old and New Migrants in Western Europe since 1850*, Urbana, University of Illinois Press.
- MABROUK Mehdi, 2010, *Voiles et sel, Culture, foyers et organisation de la migration clandestine en Tunisie*, Carthage, Sahar.
- NOIRIEL Gérard, 1991, *La Tyranie du National : le droit d'asile en Europe (1793-1993)*, Paris, Calmann Lévy.
- POINSOT Marie, WEBER Serge (dir.), 2014, *Migrations et mutation de la société française. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- PONTY Janine, 2005, *Polonais méconnus : histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- RAINERO Romain H., 2002, *Les Italiens dans la Tunisie contemporaine*, Paris, Publisud.
- SCHOR Ralph, 1985, *L'opinion française et les étrangers en France*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- SOUILLAH Farida, 2013, « Les politiques migratoires restrictives : une fabrique de harraga », *Hommes et migrations*, n° 1304, 95-101.
- TAAMALLAH Khemaies (dir.), 2005, *La dimension socio-culturelle des Maghrébins émigrés en Europe*, Actes du colloque international de sociologie, Tunis, Publications de l'Université de Tunis.
- TRIBALAT Michèle, 2010, *Les yeux grands fermés. L'immigration en France*, Paris, Denoël.
- YOUSFI Nadhem, 2013, *Les Tunisiens dans les Alpes-Maritimes. Histoire locale et nationale de la migration transméditerranéenne 1956-1984*, Paris, IRMC-L'Harmattan.

Sources électroniques

- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (=BNF), 2016, *L'Europe et les migrations au XXI^e siècle. Bibliographie sélective*, Paris, BNF, direction des collections, [En ligne : http://www.bnf.fr/documents/biblio_migrations.pdf].
- RUBIO GRUNDELL Lucrecia, 2015, “EU anti-Trafficking policies : from migration and crime control to prevention and protection”, Policy Briefs, juin, Florence, Migration Policy Centre [En ligne : <http://cadmus.eui.eu/handle/1814/35745>].
- TSOURDI Evangelia, DE BRUYCKER Philippe, 2015, “EU asylum policy : in search of solidarity and access to protection”, Policy Briefs, juin, Florence, Migration Policy Centre [En ligne : <http://cadmus.eui.eu/handle/1814/35742>].

I.

*Contrôle des flux, accueil et
surveillance des migrants*

